

FORCLUM MEDITERRANEE

SAS au capital de 2 346 450 €
Siège social
Avenue de la Gare - ZAC de Saumaty Séon
13016 MARSEILLE
388 758 617 RCS MARSEILLE

25 OCT, 2011

15 223

CERTIFIÉ CONFORME

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE 15 SEPTEMBRE 2011

Procès verbal

L'an deux mil onze,
Le quinze septembre,

Monsieur François MASSÉ,

Agissant en qualité de Président de la Société EIFFAGE ENERGIE, SAS au capital de 92 616 272 €, ayant son siège social sis 117, rue du Landy 93200 SAINT DENIS, immatriculée sous le numéro 775 673 031 au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY,

Associé Unique de la société FORCLUM MEDITERRANEE ,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide, à compter de ce jour, de modifier la dénomination sociale de la société en « EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANEE » eu lieu et place de « FORCLUM MEDITERRANEE ».

En conséquence, l'article 3 des statuts sera désormais rédigé comme suit

ARTICLE 3 – DENOMINATION (A jour de la Décision de l'Associé Unique du 15/09/2011)

La société a pour dénomination sociale

EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANEE

Sur tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société par Actions Simplifiée » ou des initiales « S.A.S. » et de l'énonciation du capital social.

DEUXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il est établi le présent procès-verbal qui sera répertorié dans le registre tenu à cet effet.

Pour la Société EIFFAGE ENERGIE,
Le Président, François MASSÉ